

14ème législature

Question N° : 43794	De Mme Véronique Louwagie (Union pour un Mouvement Populaire - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique >santé	Tête d'analyse >politique de la santé	Analyse > bactéries multirésistantes. études internationales.
Question publiée au JO le : 26/11/2013 Réponse publiée au JO le : 24/11/2015 page : 8458 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 17/02/2015		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les bactéries résistantes aux antibiotiques. L'utilisation massive et bien souvent irraisonnée des antibiotiques, chez l'homme comme chez l'animal, a conduit à l'apparition accélérée de bactéries résistantes aux antibiotiques. Combinée à la raréfaction des nouveaux antibiotiques mis sur le marché ces dernières années, cette augmentation des résistances bactériennes à l'échelle mondiale représente une menace majeure pour la santé publique. L'apparition de bactéries multi-résistantes (BMR) insensibles à la plupart, voire à tous les antibiotiques disponibles, fait craindre un retour à l'ère pré-antibiotiques. Le coût humain (amputation, décès) et économique des infections à BMR ne cesse de croître. La situation sanitaire actuelle appelle au renforcement des mesures visant à diminuer la consommation d'antibiotiques et à développer de nouvelles stratégies anti-infectieuses. Le Centre d'analyse stratégique propose de « développer notre arsenal thérapeutique en clarifiant le statut réglementaire de la phagothérapie et en mettant en place un programme de recherche afin d'évaluer son potentiel thérapeutique ». Aussi, souhaite-t-elle connaître quelles sont ses intentions suite à cette proposition.

Texte de la réponse

Le plan national d'alerte sur les antibiotiques 2011-2016, qui s'inscrit dans un contexte de préoccupations croissantes sur l'antibiorésistance et de raréfaction de l'arrivée de nouveaux antibiotiques, prévoit, parmi ses actions, la recherche de pistes alternatives à l'antibiothérapie. Le groupe de travail piloté par Jean Carlet missionné par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a repris cette orientation dans les conclusions qui viennent d'être diffusées publiques sur la définition d'un nouveau plan de lutte contre l'antibiorésistance. La phagothérapie repose sur le principe de l'usage de bactériophages, virus spécifiques qui infectent les bactéries. Après avoir été découverts dans les années 30, puis abandonnés du fait de l'apparition des antibiotiques, ils sont à nouveau régulièrement évoqués avec l'émergence de bactéries multi-résistantes et seraient utilisés dans certains pays de l'Europe de l'Est, avec peu de connaissances sur leurs possibles effets secondaires. Si en raison de leurs indications, les phages relèvent du statut de médicament, la démonstration de leur sécurité d'emploi reste d'approche complexe : il s'agit en effet de traitements à visée essentiellement individuelle pour lesquels des garanties doivent être apportées sur les aspects de production, de finalité, de données précliniques toxicologiques, avant le développement d'essais cliniques. La préparation de cocktails stables de phages prêts à l'emploi est difficile, et de nombreux gènes des phages ont un rôle encore inconnu, avec des conséquences pour les



patients difficiles à appréhender. L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) suit avec intérêt l'évolution des connaissances sur la phagothérapie et les orientations de la recherche sur les bactériophages, en lien avec les instances européennes également préoccupées par l'apparition d'impasses thérapeutiques.